



# CISTUDE' Info

Les actualités de Nature Environnement 17

MARS 2021

## SOMMAIRE

**Porte ouverte le 2 février 2021 à la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne pour la Journée Mondiale des Zones Humides**

**Le juge prononce l'illégalité des 21 réserves de substitution projetées sur le bassin de la Boutonne**

**Épandages de pesticides agricoles près des habitations : la charte de l'environnement bafouée selon le conseil constitutionnel**

**Hécatombe de dauphins : action en justice contre le gouvernement**

**Projet pédagogique Les mystères du sol**

**Sortons faire classe dehors**

**Un projet d'accompagnement pour développer l'école du dehors**

**Enfin une protection adaptée pour les vipères de France !**

**Film l'Echo du Grand Rhinolophe**

**Projet d'initiation à la communication - BTSA GPN**

**Bienvenue aux nouveaux salariés et aux stagiaires**

**Évènement 2021 printemps/été - Appel à bénévoles**

**Livre Premières neiges**

## Porte ouverte le 2 février 2021 à la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne pour la Journée Mondiale des Zones Humides

L'eau était bien au rendez-vous pour cette visite organisée par Sandra Laborde et Thomas Dupeyron : étangs, ruisseaux, marais, tous gorgés d'eau par les récentes pluies ...

Une belle occasion pour visualiser, grâce aux explications détaillées de Thomas, les différents milieux représentés et leur lien avec la circulation de l'eau. Un vrai parcours pédagogique, tout à fait en amont du bassin versant de la Seudre, des limites du Haut Saintonge aux marais de Brouage : landes, boisements étagés du plus sec (chênes) au plus humide (frêne aulne, ...), tourbières, prairies.

Ainsi, sur une surface relativement restreinte, de l'ordre de 100 ha, la rencontre entre le relief, les sols, l'eau, crée une riche mosaïque de milieux, et rend possible une vie intense et une biodiversité remarquable, parfois rare à l'échelle européenne ? : plus de 600 espèces de plantes, dont 28 de haut intérêt patrimonial telles l'iris de Sibérie, la gentiane pneumonanthe, insectes (libellules, papillons, ...), chiroptères, loutre, oiseaux (fauvette pitchou par exemple), amphibiens et serpents.

Cette richesse est aussi permise par le travail des hommes : depuis la création de la réserve en 1997, les gestionnaires (Nature environnement 17, et LPO), avec l'aide active des propriétaires privés du site, de la région Poitou Charentes, puis de Nouvelle Aquitaine, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de l'Europe, du Conseil Départemental 17, suivent et entretiennent ces milieux, guidés par un plan de gestion établi pour 10 ans. Dans le contexte actuel de dégradation généralisée de la biodiversité, la notion de réserve pour conservation prend alors tout son sens.

Entretenir et rajeunir ces milieux ne peut non plus se faire sans la collaboration avec tous ceux qui font partie intégrante de cet écosystème : éleveurs de vaches maraichines, communes de la Gripperie Saint Symphorien et de Saint Sornin, réserves voisines dont celle de Moëze Oléron. La visite a ainsi permis de percevoir tous les enjeux d'un ancrage territorial : le récent diagnostic de celui-ci, en été 2020 démontre bien toute l'importance de le consolider durablement.

Au-delà du seul périmètre de la réserve, la compréhension de son fonctionnement permet d'appréhender l'extrême fragilité de la circulation de l'eau : carrières au sud pouvant abaisser insidieusement le niveau de la nappe, drainages trop rapides au printemps des marais à l'aval, grâce aux divers ouvrages hydrauliques extérieurs à la réserve, aménagement et gestion des différents ouvrages hydrauliques. Ce sont autant de leviers d'action possibles et de sujets de concertation avec tous les acteurs voisins.

Cette beauté et cette fragilité requièrent une mobilisation active avec les équipes de NE17 et les adhérents vigilants du territoire, mais aussi créative avec les artistes des Veilleurs de vent, pour guider toutes les actions de conservation et de valorisation de ces milieux.

Marie-Dominique MONBRUN



## Le juge prononce l'illégalité des 21 réserves de substitution projetées sur le bassin de la Boutonne

---

Nos 3 associations (la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Nature Environnement 17 et SOS rivières et Environnement) ont attaqué devant le Tribunal administratif de Poitiers les deux arrêtés autorisant la construction de 21 réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne. Par un jugement rendu ce jeudi 4 février, les juges nous ont donné raison.

Le tribunal annule tout d'abord la déclaration d'intérêt général accordée par le Préfet, rappelant que le SYRES17 (auteur de la demande) ne pouvait ni solliciter ni bénéficier d'une telle déclaration pour ces travaux, en raison de la composition de ce syndicat.

Les juges ont ensuite repris nos arguments sur les atteintes à l'environnement : l'insuffisance de l'étude d'impact concernant certaines espèces protégées (Outarde canepetière), définition des impacts trop imprécise, essais de pompages non représentatifs, mais aussi des remplissages trop permissifs avec des seuils de coupure ne permettant pas de protéger la ressource en eau et le milieu naturel « particulièrement sensible », comme le relève le tribunal. Pour toutes ces raisons, le Préfet de Charente-Maritime était tenu de refuser l'autorisation pour ces 21 réserves.

Les juges relèvent également que le projet nécessitait la délivrance d'une dérogation « espèces protégées », suite à la destruction d'habitats de plusieurs espèces présentes sur le site. Le tribunal rappelle en ce sens que la présence de l'Ædicnème criard a par exemple été relevée à proximité immédiate des réserves projetées.

Cette victoire s'inscrit dans le combat que nous menons depuis des années, dénonçant ces énormes volumes d'eau stockés dans de gigantesques réservoirs couvrant parfois la surface de 5 ou 6 terrains de football et de 10m de profondeur, avec un débit de remplissage représentant parfois le 1/3 du débit de la rivière, et ce pendant plusieurs mois.

Il faut oublier tous ces projets d'un autre temps qui se multiplient dans la région. Nous rappelons que les études devraient être menées en donnant la priorité à la préservation de la ressource en eau et de l'environnement, contrairement aux études actuelles ne répondant qu'à la demande exagérée d'une minorité d'exploitants agricoles qui, même en contrepartie de millions d'euros d'argent public, ne veulent pas changer leurs pratiques.

Dans cette étude, les remplissages étaient autorisés par le préfet jusqu'à l'arrêt de l'écoulement des affluents de la Boutonne, autorisant ainsi la mise à sec d'un cours d'eau en hiver. Comment alors peut-on prétendre que le projet permettra d'améliorer la situation !

Dans le projet ici contesté, tous les irrigants n'étant pas raccordés aux réserves, la moitié d'entre eux pouvait continuer à pomper dans les nappes l'été, alors même que les seuils trop permissifs que nous contestons depuis 30 ans engendreront des kilomètres d'assec tous les étés.

Ces investissements vont au contraire pousser vers toujours plus de production et pour cela toujours plus de produits chimiques et de pollution, à l'inverse de ce que souhaite la société, et alors que l'évolution climatique nous oblige au contraire à réduire nos consommations.

D'autres modèles agricoles sont possibles avec très peu d'eau ou sans irrigation. Il faut que le modèle dominant d'agriculture industrielle se remette en cause : le stockage de l'eau ne devrait être possible qu'à la condition de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement, avec pour priorité la réalisation d'économies d'eau, afin de protéger une agriculture qui nous nourrit sans nous empoisonner, et non pas qui remplit nos réservoirs de voitures ou les bateaux de marchandises du Grand Port Maritime.



## Épandages de pesticides agricoles près des habitations : la charte de l'environnement bafouée selon le conseil constitutionnel

---

Alors que l'Etat s'était déjà vu censurer, le 26 juin 2019, l'arrêté du 4 mai 2017 sur l'épandage des pesticides « en tant qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées par des produits phytopharmaceutiques », la procédure de mise en place des chartes départementales d'utilisation des pesticides a été déclarée inconstitutionnelle par décision du 19 mars 2021.

La situation en Charente-Maritime

Au printemps 2020, la chambre d'agriculture a élaboré et mis en ligne sur son site internet un projet de charte. Cette charte prescrite par le décret du 27 décembre 2019 est supposée imposer des obligations de dialogue, d'information et assurer le respect de distances de sécurité telles que prévues à l'article L. 253-7 du Code Rural et par l'arrêté du 27 décembre 2019.

En mai 2020, Nature Environnement 17 alertait le préfet sur les dangers de déroger à la réglementation déjà largement insuffisante pour la protection des riverains, et l'invitait à ne pas approuver la charte proposée (cf. courrier), laquelle ne consistait qu'en une « opération de simple séduction qui ne saurait tromper les citoyens ».

En juillet 2020 le préfet de Charente-Maritime a toutefois approuvé cette charte qui depuis n'a pas changé la situation, puisque notre association est régulièrement saisie par des riverains des espaces agricoles pour des pulvérisations de pesticides atteignant leur propriété.

Les derniers chiffres sur l'utilisation des pesticides classent notre département dans les premiers utilisateurs de pesticides en France et le champion de l'utilisation du Glyphosate.

Des dispositions contraires à la Constitution

Aujourd'hui, Nature Environnement 17 se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel qui donne raison à 8 associations et syndicats.

Le Conseil Constitutionnel relève que dès lors qu'elles régissent les conditions d'utilisation à proximité des habitations des produits phytopharmaceutiques, lesquels ont des conséquences sur la biodiversité et la santé humaine, ces chartes ont une incidence directe et significative sur l'environnement.

Il en résulte que ces chartes doivent respecter certaines exigences de notre Constitution : or les chartes ont ici estimé que les conditions d'élaboration des chartes méconnaissent les exigences constitutionnelles résultant de l'article 7 de la Charte de l'environnement relatif à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Les épandages de pesticides agricoles touchent tous les publics dont les plus vulnérables, leur limitation avec interdiction de toutes les substances dangereuses doit être une priorité et faire l'objet d'un vaste débat national.

Patrick Picaud



## Hécatombe de dauphins : action en justice contre le gouvernement

Hécatombe de dauphins sur nos côtes : face à l'inaction du gouvernement, la fédération FNE vient de saisir le Conseil d'État d'un recours contre la Ministre de la mer !

Depuis le mois de décembre, plus de 500 dauphins ont été retrouvés échoués sur les côtes françaises de l'Atlantique, soit une estimation d'environ 5 000 morts au total, échoués et coulés. Au cours des 30 dernières années, près de 100 000 dauphins sont morts capturés dans les filets de pêche du golfe de Gascogne. Du côté du gouvernement français, le refus d'agir est assourdissant. Une énième réunion sur le sujet s'est tenue ce matin, sans réelle piste pour mettre fin au massacre. La situation ne peut plus durer : France Nature Environnement attaque le gouvernement français en justice pour l'obliger à prendre des mesures de fermeture cet hiver et à renforcer les mesures de suivi scientifique.

[Consulter le communiqué de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT](#)



© Ré Nature Environnement

## Projet pédagogique Les mystères du sol

Programme pédagogique sur la découverte du sol, conçu par les associations membres du réseau Poitou-Charentes Nature (PCN - qui en a la gestion administrative) et avec le soutien financier de la Fondation Léa Nature, de la Région Nouvelle-Aquitaine et des écoles participantes, ce projet vise à faire découvrir aux élèves la richesse du sol, ses fonctions, la diversité du vivant qui le compose et de comprendre leur importance.

En 2020 / 2021, ce sont 21 classes de cycles 2 et 3 qui participent à ce programme, réparties sur les 4 départements de l'ex Poitou-Charentes et animé par les APNE locales.

En ce qui concerne NE17, nous intervenons dans les communes suivantes : Le Château-d'Oléron, Brie-sous-Archiac et Loulay.

4 séances au sein des écoles ainsi que des échanges par voie postale entre les classes participantes sont prévus afin de partager, transmettre et valoriser le travail et les connaissances acquises lors de ce projet. Initialement, l'ensemble des classes participantes devaient se rencontrer physiquement. Mais au vu de la situation actuelle, nous avons opté pour un échange épistolaire entre les classes, qui sera tout aussi enrichissant !

Ce projet sera de nouveau conduit pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Morgane Thery



© NE17



# Sortons faire classe dehors

## Un projet d'accompagnement pour développer l'école du dehors

NE17 propose un programme d'accompagnement "Sortons faire classe dehors" aux enseignants de l'école primaire afin qu'ils développent la classe dehors. L'objectif n'est pas seulement de respirer le grand air, de jouer et d'observer les petites fleurs. Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant. Ce projet d'accompagnement est financé par la Fondation Léa Nature.

### Au programme ?

La recherche du terrain, des propositions d'aménagement, des ressources bibliographiques, la place du jeu libre actif, des temps d'échange, des propositions d'activités, des temps d'accompagnement sur les séances classe dehors...

**La classe dehors c'est une demi-journée par semaine, toute l'année, par tous les temps... afin d'explorer, expérimenter, communiquer et vivre ensemble dans un environnement qui évolue au fil du temps.**

5 bonnes raisons de développer la classe dehors :

1. Enseigner dehors est bon pour la santé.
2. Enseigner dehors travaille les compétences-clés de la vie au 21ème siècle : créativité, collaboration, esprit critique, communication.
3. Enseigner dehors aide à la gestion du stress et renforce l'estime de soi.
4. Enseigner dehors permet d'atteindre de meilleurs résultats en langues, mathématiques et sciences qu'un enseignement en salle.
5. Enseigner dehors reconnecte les élèves à leur environnement proche et ré-équilibre le trop de virtuel.

Pour cette année scolaire 2020-2021, NE17 accompagne 9 classes :

- 3 classes de l'école maternelle Petite Couture à Aytré
- 3 classes de l'école de Bords
- 3 classes de l'école maternelle de Saint-Rogatien

Et fort de son succès... il y a déjà une quinzaine de classes qui a sollicité NE17 pour les accompagner pour la rentrée de septembre 2021.



Lucille Grizeau

## Enfin une protection adaptée pour les vipères de France !

Article de la Société Herpéthologique de France

---

**La publication du nouvel arrêté de protection des amphibiens et reptiles de France, une avancée pour la conservation de la biodiversité !**

Depuis 2007 (soit 14 ans), la Société Herpéthologique de France alerte l'État français sur de nombreuses carences et erreurs concernant l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

En novembre 2019, une forte mobilisation autour de l'actualisation de cet arrêté a permis de diffuser un communiqué de presse signé par plus de 30 structures et d'adresser un courrier à Madame Élisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Ce collectif dénonçait notamment un arrêté autorisant encore :

- La destruction de la Vipère aspic, *Vipera aspis*, et de la Vipère péliade, *Vipera berus*.
- La pêche commerciale (ranaculture) de la Grenouille rousse, *Rana temporaria*.
- La pêche de loisir et la consommation de la Grenouille verte, *Pelophylax kl. esculentus*, et de la Grenouille rousse, *Rana temporaria*.

Grâce à cette mobilisation, la SHF a pu engager un dialogue constructif avec les services du Ministère de la Transition Écologique. En 2020, nous étions arrivés à un consensus, concrétisé par ce nouvel arrêté qui protège désormais intégralement la Vipère aspic et la Vipère péliade ainsi que leurs habitats.

L'arrêté a été publié au journal officiel le 11 février 2021.

**Télécharger l'arrêté du 8 janvier 2021**

Laurent Barthe  
Président de la SHF (Société Herpéthologique de France)



## Film l'Echo du Grand Rhinolophe

---

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie du film documentaire « L'ECHO DU GRAND RHINOLOPHE » réalisé par Pauline COTTAZ et ses camarades de la promotion « Aye-Aye » de l'IFFCAM (école de cinéma animalier de Ménigoute).

Ce film documentaire met en lumière le programme d'étude et de conservation du Grand rhinolophe initié en 2016 par Poitou-Charentes Nature et ses associations membres en lien étroit avec l'Université de Lyon et de nombreux partenaires scientifiques (CEBC-CNRS/ULR, CBGP/INRAE, Université de Caen-Normandie, Institut Pasteur, Chrono-Environnement, etc.) et associatifs (CEN Nouvelle-Aquitaine, Groupe Chiro Pays-de-Loire, Chauves-souris Auvergne, CMNF, Amikiro, GMN, GCP, etc.).

Aujourd'hui porté par FNE Nouvelle-Aquitaine, ce programme se poursuit et s'est élargi aux espèces cavernicoles prioritaires de la région et implique l'ensemble des structures associatives œuvrant pour les Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine. Ce programme est soutenu financièrement par la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

L'ECHO DU GRAND RHINOLOPHE, financé principalement par Poitou-Charentes Nature, a également bénéficié du soutien financier de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, structure animatrice du Plan National d'Action en faveur des Chiroptères, mais aussi de l'Université de Lyon.

Ce film aurait dû être projeté en compétition au FIFO 2020 malheureusement annulé pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Nous espérons qu'il pourra participer au FIFO en 2021.

Nous vous souhaitons un bon visionnage.

**Visionner le film documentaire « L'ECHO DU GRAND RHINOLOPHE »  
réalisé par Pauline COTTAZ et ses camarades de la promotion « Aye-Aye » de l'IFFCAM  
(école de cinéma animalier de Ménigoute).**

## Projet d'initiation à la communication - BTSA GPN

---

Dans le cadre d'un Projet d'initiative et de Communication (PIC) notre groupe de BTSA GPN : Manon Béréhouc, Jordan David, Baptiste Limousin et Thomas Martin se sont intéressés aux animaux sauvages mal aimés. Pour ce faire, ils ont réalisés des supports vidéographiques comme en témoigne Manon : « Notre objectif est de déconstruire les préjugés présents au sein de la population et que nous constatons au quotidien, le tout en apportant des réponses à leurs interrogations et idées. Pour pouvoir atteindre notre objectif, nous avons donc choisis de réaliser trois vidéos permettant de faire le lien entre les experts et le public »

Pour ces trois vidéos, nous avons choisi de travailler sur plusieurs taxons, souvent victimes des préjugés et de la peur :

- Les chauves-souris
- Les araignées
- Les serpents

Retrouver la vidéo «Les chauves-souris face aux préjugés» : Les réponses des professionnels avec NE17

**Visionner la vidéo « LES CHAUVES-SOURIS FACE AUX PRÉJUGÉS »**



## Bienvenue aux nouveaux salariés et aux stagiaires

### Pierre Migaud

Naturaliste passionné de faune depuis l'enfance, j'ai grandi dans la plaine niortaise ou j'ai fait mes armes en ornithologie entre les busards et les œdicnèmes. Suite à mes études, diverses expériences professionnelles et beaucoup de terrain, je me suis tourné vers le monde associatif ou j'évolue désormais depuis plusieurs années en tant qu'animateur et/ou chargé d'études. Fêru d'ornitho, j'ai pu avec le temps me lancer sur d'autres taxons, notamment les reptiles, les mammifères ou encore les odonates. C'est avec grand plaisir que je rejoins l'équipe NE17 pour la saison 2021 afin de participer à diverses missions sur les pôles animation et étude.



### Lucile Quiret

Passionnée par la protection de l'environnement, je me suis intéressée plus particulièrement à la flore lors de mes études. La botanique est pour moi comme une devinette, j'aime chercher quelle espèce se cache derrière tant de critères énigmatiques. Après plusieurs expériences dans ce domaine, dont un voyage dans les forêts et sur les lacs québécois, je rejoins NE17 en mars 2021 pour réaliser des études flore et habitats.



### Loïse Huot

Bretonne d'origine, j'ai réalisé la majeure partie de mes études à Rennes où je poursuis actuellement mon Master 2 Patrimoine Naturel et Biodiversité. C'est avec plaisir que je rejoins l'aventure NE17 pour y réaliser mon stage de fin d'étude. Dans le cadre de mon stage, je vais avoir l'opportunité de réaliser une étude sur les chiroptères forestiers : plusieurs individus de différentes espèces de chauve-souris seront équipés de balises GPS, l'objectif étant de caractériser leur comportement spatial, et, à terme, de définir les principales menaces auxquelles ces espèces sont confrontées.



### Pierre-Louis Duarte

Originaire de Carcassonne mais issu du Master Patrimoine Naturel et Biodiversité (PNB) proposé en Ille-et-Vilaine (Rennes), j'ai le plaisir de me joindre à l'équipe de NE17 durant quelques mois. Passionné par la nature et la biodiversité qui la compose, l'herpétologie est devenu mon taxon de prédilection depuis quelques années. Dans le cadre de mon stage dans la RNR de la Massonne, je réaliserai un suivi des populations de reptiles au sein de la réserve et sa prochaine extension. Les serpents, lézards et tortues de la Massonne n'auront plus aucun secret pour moi. L'objectif étant de comprendre la dynamique et la richesse de cette biodiversité peu reconnue dans la réserve et pourtant si belle et importante à prendre en compte.



## Évènement 2021 printemps/été - Appel à bénévoles

---



### FÊTE DE LA NATURE

SAMEDI 22 MAI à Surgères

SAMEDI 22 MAI à Saint-Jean d'Angély

SAMEDI 12 JUIN à Vaux-sur-mer

### PORTES OUVERTES AUX GRAINES BUISSONNIÈRES À SAINT-SAVINIEN SAMEDI 11 SEPTEMBRE



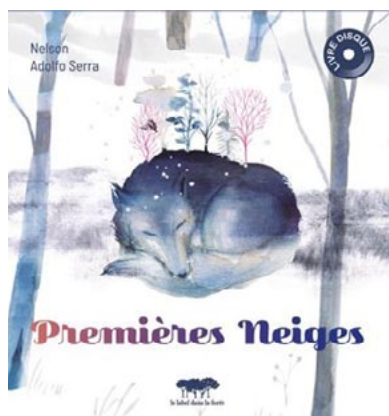
### NUIT DE LA CHAUVE-SOURIS À TONNAY-CHARENTE SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Afin de présenter les actions de NE17 nous recherchons pour ces événements des bénévoles pour tenir et animer les stands.

Pour plus d'informations et vous inscrire, merci de contacter Lucille Grizeau, responsable de projets animation et communication au 06-43-39-80-78 ou par email à [lucille.grizeau@ne17.fr](mailto:lucille.grizeau@ne17.fr)

## Livre Premières neiges

---



Un superbe livre disque en librairie depuis le 21 janvier 2021, de Nelson (duo de Lucie Malbosc et Helene Deulofeu) et Adolf Serra, balades dessins-musique dans le grand blanc et sous le ciel glacé.

À partir de 3 ans.